



PRÉAMBULE

Les prestations figurant sur le site internet <https://www.ucc-sportevent.com/voyage-ile-de-la-reunion/>, sont proposées par la société UCC SPORT EVENT, dans le seul but de faciliter l'organisation de la venue des personnes souhaitant participer à la Mégavalanche de Saint Paul – Ile de la Réunion, ainsi que leur(s) accompagnateur(s)/trice(s)

La société UNION CONFEDERALE COORDINATION, est une société à responsabilité limitée au capital de 7.622 euros, sise 36 Rue Mérimée, 06110 LE CANNET, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du greffe du Tribunal de Commerce de CANNES, sous le numéro B 348 965 930, elle est représentée par Monsieur George EDWARDS, agissant en sa qualité de Gérant.

ARTICLE 1 – DEFINITIONS

« SITE » désigne le site internet <https://www.ucc-sportevent.com/voyage-ile-de-la-reunion/>, édité par la société Union Confédérale Coordination. « PRESTATION » désigne une prestation de fourniture de service telle que la fourniture d'hébergement, de forfaits touristiques ou d'assurance etc.... « COMMANDE » désigne toute réservation effectuée par l'utilisateur directement sur le site internet www.ucc-sportevent.com/. « PRESTATATAIRE » désigne tout prestataire ou fournisseur de Union Confédérale Coordination et comprend notamment les structures d'hébergement touristiques, la compagnie aérienne et les services de navettes. « VOUS » ou « L'UTILISATEUR » ou « CLIENT CONSOMMATEUR » désigne toute personne utilisant le site ou les centres d'appels dont les coordonnées figurent ci- après afin de réserver, commander et/ou acheter toutes prestations proposées par Union Confédérale Coordination. « DESCRIPTIF » Les fiches descriptives figurant sur le site constituent une offre et engagent les parties. A cet effet, lors de la passation de commande, la fiche descriptive de la prestation proposée est disponible pour l'année civile en cours. Union Confédérale Coordination fait ses meilleurs efforts pour fournir des photos et des illustrations donnant un aperçu des prestations proposées. Cependant des variations

minimes peuvent apparaître entre les photos figurant sur les fiches descriptives et les produits fournis. « OFFRE » : prestation de transport, excursion ou forfait touristique. Les offres sont présentées sur le site web www.ucc-sportevent.com « FORFAIT TOURISTIQUE », tel que défini par L'article L 211-2 du code du tourisme, désigne la prestation :

- Résultant de la combinaison préalable d'au moins deux opérations portant respectivement sur le transport, le logement ou d'autres services touristiques non accessoires au transport ou au logement et représentant une part significative dans le forfait ;
- Dépassant vingt-quatre heures ou incluant une nuitée ;
- Vendue ou offerte à la vente à un prix tout compris ;

ARTICLE 2 – CHAMP D'APPLICATION

Les conditions générales de vente de l'Union Confédérale Coordination sont valables à compter du 1^{er} janvier 2022. Cette édition annule et remplace les versions précédentes. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toute utilisation du site, notamment à la commercialisation par internet et par téléphone de toutes les prestations proposées sur le site par la société Union Confédérale Coordination. Il est donc impératif que l'Utilisateur lise attentivement les Conditions Générales de Vente qui sont référencées par lien hypertexte sur chaque page du site, en pied de page. Il lui est notamment conseillé de les télécharger et/ou de les imprimer afin d'en conserver une copie au jour de sa commande dès lors de surcroît que celles-ci sont susceptibles d'être modifiées, sachant que de telles modifications seront inapplicables aux commandes de prestations effectuées antérieurement. Les Conditions Générales de vente de Union Confédérale Coordination peuvent être complétées par des conditions de vente particulières figurant sur le descriptif de la prestation et par les conditions de vente des prestataires, accessibles soit sur leur site internet, soit sur place.

ARTICLE 3 – DECLARATIONS DE L'UTILISATEUR

3.1 – CAPACITÉ JURIDIQUE DE CONTRACTER

Tout utilisateur déclare avoir la capacité juridique de contracter avec la société Union Confédérale Coordination, c'est à dire être âgé d'au moins 18 ans, être capable juridiquement de contracter et ne pas être sous tutelle ou curatelle. Tout utilisateur déclare également utiliser le site conformément aux présentes Conditions Générales de Vente, en son nom et au nom et pour le compte de tous les bénéficiaires des prestations commandées par ses soins sur le site dont il reconnaît être le mandataire (ci-après les Bénéficiaires) et auxquels les présentes conditions générales de vente seront opposables. L'utilisateur est responsable financièrement de l'utilisation du site faite tant

en son nom que pour le compte des Bénéficiaires, sauf à démontrer une utilisation frauduleuse ne résultant d'aucune faute ou négligence de sa part. L'utilisateur garantit la véracité et l'exactitude des informations fournies par lui en son nom et au nom et pour le compte de tous les Bénéficiaires utilisant ses données sur les sites.

3.2 – RESTRICTIONS D'UTILISATION

Union Confédérale Coordination se réserve le droit à tout moment de ne pas contracter avec un utilisateur qui ferait une utilisation frauduleuse du site ou qui contreviendrait aux présentes conditions générales de vente. La société Union Confédérale Coordination entend ici rappeler les termes de l'article 313-1 du Code Pénal français : « L'escroquerie est le fait, soit par l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit par l'abus d'une qualité vraie, soit par l'emploi de manœuvres frauduleuses de tromper une personne physique ou morale et de la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'un tiers, à remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge. L'escroquerie est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 € d'amende

ARTICLE 4 – FORMATION DU CONTRAT : PASSATION D'UNE COMMANDE

4.1 POUR LE EXCURSIONS TOURISTIQUES

L'utilisateur peut réserver le vol et/ou l'hébergement proposés sur le site directement en ligne après avoir validé les présentes conditions générales de vente.

1. L'utilisateur effectue une recherche qui donnera lieu à la communication d'une ou plusieurs offres de prestations correspondant à sa requête et/ou l'utilisateur consulte les offres proposées sur le site.

2. L'utilisateur clique sur la prestation de son choix pour accéder à son descriptif.

3. L'utilisateur renseigne les informations dans le formulaire de réservation, le type d'offre, la date de départ souhaitée, la durée du séjour, les options souhaitées ainsi que les noms et prénoms des bénéficiaires et accède ensuite à la seconde étape à un récapitulatif reprenant l'ensemble des prestations choisies et le prix total de la ou des prestations sélectionnées, lui permettant ainsi de vérifier le détail de sa commande. L'utilisateur renseigne dans l'étape suivante (étape 3) : son nom, prénom, adresse, code postal, ville, Pays de résidence, e-mail (à confirmer) et numéro de téléphone (à confirmer). L'utilisateur doit alors s'assurer que toutes les informations affichées sont conformes à celles qu'il a fournies car elles ne pourront plus être modifiées après validation de la demande de réservation.

4. L'utilisateur peut ensuite valider sa commande, après avoir été informé sur les modalités de paiement, sous réserve d'avoir accepté les conditions générales de vente, soit lorsqu'il navigue sur le site en cochant la case « J'ai lu et j'accepte les conditions générales de vente » pour les participants listés ci-avant. Union Confédérale Coordination rappelle à l'utilisateur qu'à défaut d'avoir accepté les conditions générales de vente, toute commande est impossible.

5. L'utilisateur règle sa commande en ligne par carte bancaire, ou par virement bancaire sur le compte de la société dont les coordonnées seront communiquées à l'utilisateur sous forme de relevé d'identité bancaire de la SARL Union Confédérale Coordination.

6. A réception du règlement de la commande, Union Confédérale Coordination transmet à l'utilisateur par courrier électronique une confirmation de la commande reprenant les éléments essentiels du contrat tels que l'identification de la prestation réservée, le nom et les coordonnées de l'utilisateur, le nom des bénéficiaires de la ou des prestations achetées, la quantité et le prix. Toutes les informations figurant dans ce courrier électronique de confirmation seront réputées constituer l'accord entre l'utilisateur et la société Union Confédérale Coordination.

7. Les billets de transport aérien sont quant à eux transmis ultérieurement, après validation par la société Union Confédérale Coordination auprès de la compagnie, au plus tard 10 jours avant le départ.

4.2 – Acceptation des commandes

Toute commande n'engage Union Confédérale Coordination qu'après confirmation de sa prise en compte par e-mail par l'envoi de la confirmation et/ou de la facture de la commande. Les cas de force majeure peuvent empêcher Union Confédérale Coordination de mener à bien ses engagements quant au traitement de la commande. Aucune réclamation ne peut avoir lieu sur ce point. Union Confédérale Coordination se réserve le droit de ne pas donner suite à certaines commandes. Dans ce cas et autant que possible, Union Confédérale Coordination informera le porteur de cette commande par e-mail.

ARTICLE 5 – REMISE DES DOCUMENTS DE VOYAGE

La remise des documents des prestations (convocation aéroport et/ou titre de transport) s'effectue par courrier électronique après validation par l'agence de la disponibilité de la ou des prestations commandées. L'utilisateur devra donc communiquer à Union Confédérale Coordination une adresse « électronique » permettant à Union Confédérale Coordination de lui adresser certains documents relatifs à son voyage lors de sa commande en ligne sur le site www.ucc-sportevent.com. L'e-mail d'envoi du bon d'échange fera foi. Il est reçu par l'acheteur par e-mail après réception du règlement de la

commande. Si l'utilisateur qui a réalisé et réglé sa commande ne peut prendre le départ à la date prévue, les prestations ne seront pas remboursables (« NO SHOW »). Par précaution, dans le cas où cinq jours avant le départ (à condition d'avoir effectivement passé votre commande plus de cinq jours avant le départ) vous n'aviez pas reçu, pour quelque raison que ce soit, vos documents de voyage, Union Confédérale Coordination vous invite à le lui signaler en remplissant un formulaire de contact ou en les contactant par téléphone. En tout état de cause, en cas de transmission erronée par l'utilisateur de ses coordonnées, Union Confédérale Coordination décline toute responsabilité en cas de non-exécution ou de mauvaise exécution du voyage due à la non-réception des documents de voyage.

ARTICLE 6 – FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET SANITAIRES

Seul(e) une carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité permet de voyager. Aucun autre document ne peut servir à voyager, aussi bien pour un adulte, qu'un enfant ou un bébé. Nous rappelons que tout mineur (- 18 ans) doit être accompagné d'au moins un de ses parents. En règle générale, un passeport en cours de validité est indispensable pour les destinations étrangères hors Union Européenne que nous proposons. Certains pays exigent que la validité du passeport soit supérieure à six mois après la date de retour et également que vous soyez en possession d'un billet aller-retour ou d'un billet de sortie et de fonds suffisants. Les enfants mineurs doivent être en possession de papier d'identité à leurs noms. Les inscriptions de mineurs sur les passeports des parents, y compris les passeports « ancien modèle » dits passeports Delphine, sont désormais impossibles. Les mineurs doivent être titulaires d'un passeport individuel. Pour les mineurs accompagnés d'un seul parent de ou vers l'étranger en plus des formalités ordinaires, le parent accompagnant devra se munir du livret de famille ainsi que d'une autorisation de sortie du territoire donnée par le parent ne voyageant pas. Il en va de même pour les mineurs accompagnés d'un tiers. Union Confédérale Coordination ne saurait en aucun cas accepter l'inscription d'un mineur non accompagné. En conséquence, l'agence Union Confédérale Coordination ne saurait être tenue pour responsable dans le cas où, malgré cet interdit, un mineur non accompagné serait inscrit, à son insu, sur un voyage. De même, Union Confédérale Coordination signale aux utilisateurs que certains pays exigent que le passager justifie d'une souscription à une assurance assistance/rapatriement pour délivrer le visa. Les formalités administratives et/ou sanitaires nécessaires à l'exécution du voyage vous sont communiquées, à titre d'information, avant votre commande, dans le descriptif de nos prestations. Union Confédérale Coordination entend attirer l'attention de l'utilisateur sur le fait qu'il lui incombe obligatoirement de prendre connaissance des formalités à accomplir éventuellement pour se rendre dans le pays de destination et le cas échéant de transit. Union Confédérale Coordination attire également l'attention de l'utilisateur sur la nécessité de prendre connaissance des informations relatives aux risques sanitaires constatés par les autorités sanitaires dans les lieux de destination et de transit ainsi que des recommandations et des mesures sanitaires mises en place contre ces

risques, avant le départ des bénéficiaires et lors de leur séjour. Pour ce faire, L'utilisateur et les bénéficiaires devront consulter le lien hypertexte figurant à cet effet sur http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/index.html. En outre, pour bien préparer votre voyage, et quelle que soit votre nationalité, nous vous conseillons vivement de consulter toutes les informations sur les pays à visiter et sur les démarches administratives et sanitaires à accomplir sur les sites Internet suivants http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/index.html, sans oublier les pays éventuellement traversés à l'occasion d'escales ou de transits.

L'accomplissement de ces formalités ainsi que les frais en résultant vous incombent. Les formalités mentionnées sur le site s'adressent à des ressortissants français. Par conséquent, les ressortissants des pays étrangers doivent impérativement se renseigner préalablement à leur inscription auprès des autorités compétentes de leur pays d'origine, ainsi que du ou des pays de destination et/ou de transit. Entre la parution des informations sur le site et la date du départ de l'utilisateur, certaines modifications sont susceptibles d'intervenir. Union Confédérale Coordination conseille donc à l'utilisateur de consulter le site juste avant son départ. Enfin, il vous appartient de respecter scrupuleusement ces formalités et de vous assurer que les noms et prénoms qui figurent sur vos documents de voyages (réservations, titres de transport, bons d'échange...) correspondent exactement à ceux qui figurent sur leur pièce d'identité, passeport, visas, etc. Si du fait du non-respect de ces formalités administratives ou sanitaires, vous vous trouviez dans l'impossibilité de prendre part à une excursion ou un forfait touristique, le prix payé ne pourrait en aucun cas être remboursé. De même, Union Confédérale Coordination ne saurait supporter les frais d'amende et/ou de droits résultant de l'inobservation des règlements douaniers ou sanitaires des pays visités.

ARTICLE 7 – PREUVE

En application des dispositions de l'article 1316-2 du code civil, il est expressément convenu que sauf erreur manifeste de Union Confédérale Coordination, les données conservées dans le système d'information de Union Confédérale Coordination et/ou de leur partenaires et/ou prestataires, notamment dans les outils de messagerie électronique utilisés ont force probante quant aux commandes passées et à l'exécution des obligations des parties. Les données sur support informatique ou électronique ainsi conservées constituent des preuves, et si elles sont produites comme moyen de preuve par Union Confédérale Coordination dans toute procédure contentieuse ou autre, elles seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

ARTICLE 8 – DROIT DE RETRACTATION

En application des dispositions de l'article L 121-20-4 du code de la consommation les prestations proposées sur le site www.ucc-sportevent.com/ ne sont pas soumises à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L 121-20 et suivants du code de la

consommation en matière de vente à distance. En conséquence, les prestations commandées sur le site sont exclusivement soumises aux conditions d'annulation et de modification prévues aux présentes conditions générales de vente et l'utilisateur ne pourra pas invoquer le droit à rétractation.

ARTICLE 9– ANNULATION – MODIFICATION – CESSATION PAR L'UTILISATEUR

9.1 – MODALITES D'ANNULATION ET DE MODIFICATIONS

9.1.1 Dispositions générales

Toute demande d'annulation ou de modification de votre commande devra parvenir à Union Confédérale Coordination impérativement par courrier électronique aux adresses suivantes : info@uccsportevent.com ou encore plus simplement directement sur le site dans l'espace « contactez-nous », sur le formulaire de contact. Dans toute correspondance, vous devrez impérativement rappeler le numéro de commande ou le numéro de facture et la date de l'excursion à modifier ou annuler. Union Confédérale Coordination vous transmettra en retour, par courrier électronique, le cas échéant, la confirmation de la réception de votre demande d'annulation ou de modification. En l'absence de ce courrier électronique, la modification ou l'annulation ne pourra pas être prise en compte. Il vous appartient donc dans tous les cas de vous assurer de la bonne réception du courrier électronique de confirmation. Dans un souci de sécurité juridique et de transparence, Union Confédérale Coordination vous rappellera alors dans ce courrier électronique le barème d'annulation ou de modification tel que prévu aux présentes, aux articles 12.2 et 12.3 ci-dessous, et vous demandera de lui retourner dans un délai précisé le courrier électronique suivant : « J'ai bien pris note du montant des frais d'annulation (ou de modification selon le cas) cité ci-dessus, je confirme l'annulation (ou la modification) de ma prestation. Nom, prénom, référence du dossier », avec la mention « bon pour accord » pour confirmer votre demande d'annulation ou de modification. Seul l'envoi de ce courrier électronique par vos soins vaudra demande d'annulation ou de modification définitive. Par conséquent, l'envoi d'un tel courrier électronique hors délai pourra, le cas échéant, faire augmenter les frais dans les conditions du barème d'annulation ou de modification prévu aux articles 12.2 et 12.3 ci-dessous car tant que celui-ci n'aura pas été adressé, la réservation sera maintenue comme initialement, Union Confédérale Coordination restant elle-même engagée à l'égard de ses prestataires auprès desquels elle aura réservé les prestations. En cas de modification ou d'annulation, et sous déduction des sommes dues en application des stipulations des articles 12.2 et 12.3 des présentes, Union Confédérale Coordination vous remboursera dans un délai raisonnable toutes les sommes préalablement versées, sous réserve éventuellement des dispositions particulières propres à certaines prestations telles que visées à l'article 12.1.2 ci-dessous. De votre côté, l'annulation ou la modification de votre prestation pour quelque raison que ce soit ne vous dispense pas du paiement des sommes dont vous resteriez redevable auprès de Union Confédérale Coordination en

application des dispositions du présent article. Union Confédérale Coordination attire enfin l'attention de l'utilisateur sur le fait que les frais extérieurs ou les frais non compris dans la prestation, et d'ores et déjà engagés par lui tels que ceux engagés pour la délivrance des visas, autres documents de voyage, frais de pré-acheminement ou de post-acheminement, frais de vaccination..., ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement. Pareillement tout client ayant réservé son voyage et se présentant après l'horaire d'enregistrement à l'aéroport ne pourra réclamer de remboursement de sa commande.

Lorsque vous avez souscrit une assurance annulation, nous vous rappelons qu'il vous appartient d'informer directement l'assureur de l'annulation ou de tout autre sinistre dans les conditions et délais indiqués au contrat d'assurance.

9.1.2 – Dispositions particulières à certaines prestations

S'agissant des soins, les prestations ne sont pas modifiables. Union Confédérale Coordination entend également rappeler à l'utilisateur que tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée de son fait pour quelque cause que ce soit, telle que par exemple la non-présentation ou la présentation hors-délai sur le lieu de rendez-vous, ne donnera lieu à aucun remboursement. Les prestations de loisirs, ou excursions, ne sont ni reprises ni échangées. S'agissant des forfaits touristiques, des prestations hôtelières incluses dans les offres, Union Confédérale Coordination entend rappeler à l'utilisateur que, tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée de son fait pour quelque cause que ce soit, telle que par exemple non présentation ou de présentation hors délai sur le lieu de rendez-vous, ne donnera lieu à aucun remboursement. Par ailleurs, en cas d'annulation pour insuffisance de participants, au plus tard 22 jours avant la date du départ, le client ne pourra prétendre à aucune indemnité.

9.2 – BAREME ET FRAIS EN CAS D'ANNULATION PAR L'UTILISATEUR

L'annulation de votre réservation entraîne des frais qui vous sont facturés selon le barème ci-dessous, étant précisé que les frais de dossier ne sont pas remboursables.

- Jusqu'au 1^{er} septembre 2022, et à condition d'avoir souscrit à l'option « annulation sans condition » à 20€ lors de votre commande : 0 % du montant total TTC : l'intégralité de votre commande (à l'exception des 20€ de l'option annulation sans condition » et du montant d'autres assurances éventuellement souscrites dans la commande) vous sera remboursé.
- Après le 1^{er} septembre 2022 : 100 % du montant total TTC : aucun remboursement possible auprès de l'Union Confédérale Coordination

Union Confédérale Coordination vous encourage à souscrire à l'assurance voyage Multirisque Confort option protection sanitaire pour palier à l'éventualité où vous ne seriez finalement pas en mesure de prendre le départ.

ARTICLE 10 – ANNULATION OU MODIFICATION PAR LA SOCIETE UNION CONFÉDÉRALE COORDINATION ET/OU SES PRESTATAIRES

10.1 Du voyage complet

Si Union Confédérale Coordination était contrainte d'annuler votre voyage, vous seriez immédiatement prévenus, et l'ensemble des sommes versées vous serait immédiatement restitué et les dispositions de l'article R 211- 10 du code du Tourisme s'appliqueraient (cf. article 21 ci-après). De la même manière, si une modification devait intervenir avant le départ, les dispositions de l'article R 211-9 s'appliqueraient. Union Confédérale Coordination ne saurait par ailleurs être tenue responsable des modifications intervenues dans l'une ou l'autre des prestations assemblées par l'utilisateur lui-même.

10.2 De toutes autres prestations

Dans l'ensemble des autres prestations que celles mentionnées ci-dessus aux articles 12.2 à 12.3, l'annulation ou la modification entraînera le remboursement à l'utilisateur, dans les meilleurs délais compte tenu des délais imposés par le prestataire, de toutes les sommes payées, sans que la responsabilité de Union Confédérale Coordination puisse être par ailleurs engagée aux fins d'obtenir quelque indemnisation que ce soit. Union Confédérale Coordination rappelle également que de la même manière pour toutes les modifications concernant les prestations autres que celles mentionnées aux articles 12.1 à 12.3 ci-dessus, sa responsabilité ne saurait être engagée.

ARTICLE 11 – RECLAMATIONS

Toute réclamation de nature commerciale ou tenant à la qualité des prestations doit être obligatoirement signalée par écrit le plus tôt possible, et au plus tard trente 30 jours à compter de votre date de retour, à l'adresse suivante : info@uccsportevent.com Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en considération. Un accusé réception de votre courrier attestant de sa bonne réception et de sa prise en charge par le service

concerné, vous sera adressé dans un délai de 7 jours maximum. Les réclamations ne seront admises que dans la mesure où les difficultés dont elles font l'objet auront été préalablement signalées au cours de l'exécution de la prestation, directement sur place auprès du prestataire et par écrit (courrier simple, télécopie ou courrier électronique) adressé à Union Confédérale Coordination pour que Union Confédérale Coordination et/ou ses prestataires tentent d'y remédier afin de limiter les préjudices que vous estimeriez subir et limiter également les préjudices de la société Union Confédérale Coordination, dans le cas où la faute serait imputable à l'un de ses prestataires, ladite réclamation signalée en cours d'exécution de la prestation lui permettant de mieux se défendre à son égard. La société Union Confédérale Coordination entend rappeler aux utilisateurs qu'elle commercialise des voyages individuels, toute réclamation doit donc être formulée individuellement c'est à dire, une par commande. Aucune suite ne sera apportée aux réclamations collectives ou pétitions. Enfin, la société Union Confédérale Coordination entend attirer votre attention sur le fait qu'il appartient à l'utilisateur de se renseigner, avant toute prise de commande, sur les éventuels événements locaux tels que fêtes locales, fêtes religieuses, fêtes nationales, jours fériés, etc., qui pourraient affecter le bon déroulement de votre voyage, étant précisé qu'aucune réclamation de ce fait ne pourra être adressée ultérieurement à la société Union Confédérale Coordination.

ARTICLE 12 – RESPONSABILITE

12.1 – POUR L'UTILISATION DU SITE

Union Confédérale Coordination ne garantit pas que le site sera exempt d'anomalies, d'erreurs ou de bugs, ni que ceux-ci pourront être corrigés, ni que le site pourra fonctionner sans interruption ou panne, ni encore qu'il est compatible avec tous les matériels sans exception. L'agence Union Confédérale Coordination ne saurait être tenue responsable de dysfonctionnements imputables à des logiciels de tiers. Dans ces conditions, Union Confédérale Coordination ne saurait être tenue pour responsable de tous types de dommage prévisibles ou imprévisibles, matériels ou immatériels découlant de l'utilisation ou au contraire de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser le site. Enfin, l'agence Union Confédérale Coordination ne saurait contrôler tous les sites sur lesquels elle renvoie par lien hypertextes, lesquels n'existent que pour faciliter les recherches des utilisateurs, Union Confédérale Coordination ne saurait en aucun cas être tenue responsable de leur contenu. En conséquence, en acceptant les présentes conditions générales de vente, l'utilisateur déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'internet, notamment s'agissant des performances techniques des applications qui y sont développées et s'agissant de la sécurité des communications et des données.

ARTICLE 13 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations que l'utilisateur communique à Union Confédérale Coordination à l'occasion de sa commande ne sont transmises à aucun tiers en dehors des prestataires des services commandés et le cas échéant des autorités sanitaires. Ces informations sont considérées par la société Union Confédérale Coordination et par ses fournisseurs comme étant confidentielles. Elles sont utilisées uniquement par les services internes de la société Union Confédérale Coordination et ses fournisseurs, pour le traitement de la commande de l'utilisateur et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux utilisateurs de la société Union Confédérale Coordination. Conformément aux dispositions de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles le concernant. Pour cela, il suffit pour l'utilisateur d'en faire la demande en ligne ou par courrier auprès de l'agence Union Confédérale Coordination en lui indiquant son nom, prénom et adresse.

ARTICLE 14 – DROIT APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPÉTENTES

Les présentes conditions générales de vente, et plus généralement, le contrat que vous concluez avec Union Confédérale Coordination sont soumis au droit français. Tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève des tribunaux français. Si l'une de ces conditions se révélait illégale, non valide ou inapplicable selon les lois de tout État ou pays dans lequel ces conditions doivent avoir effet, dans la mesure de la juridiction dans laquelle cette condition est illégale, non valide ou inapplicable, elle sera supprimée des présentes conditions générales et les conditions restantes seront maintenues, resteront applicables et continueront à avoir plein effet.